

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 12 avril 2018 à 20h30

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : LACOMBE Jean Marie, RUSSERY Joël, CAZALS Bertrand, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, GARCIA Dominique, GAYRAUD Vincent, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa, RIGAL Adrian, ROUZIERES Guy, SIRMAIN Florian.

Absents : GUILLET Cathy (donne pouvoir à RUSSERY Joël), FRAYSSE Nicole (donne pouvoir à CAZALS Bertrand), DE LA ROCQUE Claudine.

Acquisitions foncières en vue de l'extension du cimetière de Bruéjous

Suite à la dernière séance du conseil municipal au cours de laquelle avait été acté le principe d'acquiescer le foncier nécessaire à l'extension du cimetière de Bruéjous, Monsieur le Maire précise que le cabinet de géomètre ABC est venu exécuter les travaux de bornage ainsi que le découpage des parcelles comme cela avait été convenu avec Belmon, le propriétaire et Roualdès, le futur acheteur de la surface restante.

Il présente le document délimitant les parcelles à acquiescer, issues des parcelles C 260, 922 et 1123, dont la surface totale est de 2551 m². Tout en précisant que cette surface est largement suffisante pour le projet évoqué, Monsieur le Maire indique que sur la partie «Sud-Est» de cette surface, sera positionnée une servitude de 5m de large au bénéfice du propriétaire du reliquat de surface des parcelles d'origine soit 6993 m².

Dans le même d'ordre d'idée, plusieurs élus demandent à ce que soit actée, au bénéfice de la commune, une servitude autorisant, depuis l'extension du futur cimetière, la pose d'un drain jusqu'au ruisseau de Dalmenque.

Monsieur le Maire indique qu'il a convenu avec le propriétaire un prix d'achat forfaitaire de 3000 euros et propose au conseil municipal de valider cette transaction. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve une acquisition amiable au prix forfaitaire de 3000 euros et mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Demande de subventions au Conseil Départemental 12 pour l'extension de la salle des fêtes de l'Ady et de l'aire multi-jeux aux Prades

Mr Le Maire indique que la collectivité est en attente d'informations complémentaires concernant le taux de participation du Conseil Départemental pour le projet de l'aire multi-jeux. Il précise que pour la salle des fêtes de l'Ady, la subvention départementale peut atteindre 25% pour un montant plafond subventionnable de 100.000 euros

Mr Le Maire précise que dès réception des informations concernant l'aire multi-jeux, la collectivité devra délibérer pour permettre la demande de ces aides.

Extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion est menée en partenariat avec le SIEDA pour aboutir à une extinction partielle de l'éclairage public. Celle-ci se produirait durant une partie de la nuit suivant des horaires à définir et sur l'ensemble du territoire communal à l'exception de la RD 57 dans les traversées des bourgs de Bruéjouis et Clairvaux

Mr Le Maire présente les différents devis établis par la société Eiffage :

- devis de l'extinction de l'éclairage avec des horloges astronomiques (11859.48 € TTC),
- devis concernant l'abaissement des puissances (de 100 à 70 watts) pour les lampadaires qui resteraient allumés (10845.12 TTC)
- devis optionnel permettant d'éteindre l'ensemble des candélabres à l'exception de ceux situés sur la RD 57 (399.12 euros TTC).

Le coût de l'opération s'élèverait à 23103.72 euros, tout en sachant que le SIEDA participe sur ce type de travaux à hauteur de 60% du HT soit une subvention de 11.553 euros.

Mr Le Maire précise que cette opération réalisée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée, le FCTVA (fond de compensation de la TVA) s'élevant à 3789.93 euros pourra être récupéré par la commune. Il resterait donc à la charge de la collectivité un montant de 7760.79 euros TTC.

Mr Le Maire indique ces aménagements permettraient une économie d'environ 7000.00 euros par an.

Après s'être interrogé sur l'opportunité de réaliser les travaux liés à l'abaissement de la puissance, le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité

Schéma directeur de signalisation : groupement de commandes

Mr Le Maire précise que la communauté de communes Conques Marcillac Vallon, envisage de mettre en place une convention de groupement d'achat des panneaux de signalisation entrant dans le cadre du schéma directeur de signalisation

Mr Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande d'autant que l'adhésion n'oblige la commune à acheter la signalisation

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

Budget 2018

Mr Le Maire présente le budget communal 2018 élaboré par la commission « Finances ».

Cette dernière propose un budget équilibré en section de fonctionnement à 726 382,16 €. Ce budget ainsi équilibré permet un autofinancement de 65 000 €

La section d'investissement s'équilibre à 648 844.41 €. Elle est essentiellement abondée par un emprunt de 400 000 € destiné au financement des différentes tranches de travaux de l'opération Bourg Centre

Le conseil municipal a approuvé ce budget, à l'unanimité, sans qu'il ait eu recours à l'augmentation du taux des taxes communales.

Les différents taux sont donc maintenus au niveau de 2017, soit TH : 9.37% FB : 16.13 % et FNB 99.14 %